

Quels sont nos lieux de permanence ?

Accueil de préférence sur rendez-vous

A Dinan

Le lundi après-midi
Centre social point info famille
5 bis, rue Gambetta

A Guingamp

Le 1^{er} et le 3^{ème} jeudi après-midi
Centre social
rue Hyacinthe Cheval

A Lannion

Le jeudi matin
Centre socio-culturel
19, rue Jean Savidan

A Loudéac

Le 2^{ème} et le 4^{ème} lundi après-midi
Point d'accès au droit
15, rue de Moncontour

A Paimpol

Le 2^{ème} et le 4^{ème} jeudi après-midi
Centre Dunant au CCAS porte 14
rue Henry Dunant

A Saint-Brieuc

Le vendredi matin
Maison du temps libre, 6 bis rue du Maréchal Foch
Le dernier samedi matin de chaque mois
Mairie de Saint-Brieuc, Place du Général de Gaulle

A Rostrenen

Le 2^{ème} et le 4^{ème} vendredi matin
Cité Administrative
rue Joseph Pennec

Tuteurs Familiaux

Vous souhaitez exercer
ou vous avez accepté d'exercer
la protection légale
(tutelle, curatelle, sauvegarde de justice)
d'un de vos proches.

**Pour vous informer,
vous pouvez vous adresser au :**

Service d'aide aux tuteurs familiaux

Pour en savoir plus...

Qui sommes-nous ?

Des associations agréées



Association Costarmoricaine
d'Accompagnement et de Protection
Tél. : 02.96.78.84.00



Association
de Protection des Majeurs
Tél. : 02.96.68.16.80



Union Départementale
des Associations Familiales
Tél. : 02.96.68.93.99

Pour prendre rendez-vous :
vous pouvez nous contacter du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

Les partenaires engagés dans ce dispositif



La Direction Départementale de la Cohésion Sociale
des Côtes d'Armor
Les Tribunaux d'Instance de Saint-Brieuc,
de Guingamp et de Dinan

Que proposons-nous ?

Information et soutien

*Vous avez besoin d'aide pour remplir un document,
vérifier une procédure ou même une information...*

Des professionnels mettent à votre service leurs compétences
et savoir-faire pour vous apporter des réponses à vos questions :

- Quel est le rôle d'un curateur ou d'un tuteur ?
- Quelles démarches devez-vous effectuer ?
- Comment va se dérouler la procédure ?
- Quels sont les documents à remettre au juge ?
- Quels sont vos devoirs et obligations ?
- ...

Service gratuit
et ouvert à tous

Deux types d'intervention

- Des entretiens individuels (par téléphone ou sur rendez-vous)
- Des réunions d'information collectives sur des thèmes en lien avec votre mission.